



OBSERVATOIRE
PHAROS
Pluralisme culturel
et religieux



DOSSIER SPÉCIAL 8 MARS - JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES
Un panorama international des droits des femmes
étudiés au prisme culturel et religieux

8 mars 2018

www.observatoirepharos.com Cette publication a été réalisée par l'Observatoire Pharos dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes 2018. Le contenu des articles ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'organisation.

Les documents qui se trouvent sur le site Internet de l'Observatoire Pharos peuvent être reproduits ou affichés, distribués ou utilisés publiquement à des fins non commerciales, mais seulement en présence de la mention de l'Observatoire Pharos et, le cas échéant de l'auteur (Observateur junior), comme en étant la source.

© Observatoire Pharos, mars 2018

Crédits photos couverture :

Mothers and children waiting at the Bolemba health centre, Pierre Holtz - UNICEF, Flickr CC BY 2.0.

Opéra de Pékin, Miapowterr, Pixabay, CC0 Creative Commons

מיכלפטר (Women of the Wall) [CC BY 3.0], via Wikimedia Commons

Olympic Judo London 2012 - WojdanShaherkani, Martin Hesketh, Flickr, CC BY 2.0



L'Observatoire Pharos

Plateforme de réflexion et d'action, l'Observatoire Pharos envisage un monde apaisé dans lequel la diversité d'appartenances est une richesse et non un facteur de violence ou d'exclusion.

L'Observatoire Pharos du pluralisme des cultures et des religions a pris en 2011 la forme d'une association loi 1901, présidée aujourd'hui par Jean-Arnold de Clermont. Après avoir créé un site internet en accès libre dédié à la veille, l'Observatoire Pharos s'est engagé sur le terrain en coopération étroite avec ses partenaires locaux : en République centrafricaine, depuis cinq ans ; puis au Tchad et au Nigeria ; au Proche et au Moyen-Orient (Liban, Syrie, Irak) ; en Asie (Pakistan, Indonésie). Depuis 2016, la plupart de ces actions s'inscrivent dans un programme de soutien aux défenseurs du pluralisme.

ÉDITO

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2018, les Observateurs juniors publient un état des lieux du respect des droits des femmes dans le monde, étudié notamment au prisme des faits religieux. Ce dossier ne prétend pas à l'exhaustivité, il expose cependant des réalités contrastées dans neuf pays du monde. Il s'agit de neuf cas qui montrent bien la pluralité des situations et des interactions entre les religions et les sociétés.

Les Observateurs juniors

Etudiants et jeunes professionnels passionnés par un pays ou une zone géographique, ils s'intéressent aux enjeux de pluralisme culturel et religieux. Ils produisent des **articles disponibles sur le site internet de l'Observatoire Pharos en libre accès**, apportant un regard citoyen sur l'actualité. Militants et informés, ils s'investissent pour défendre les minorités culturelles et religieuses en **alertant sur les atteintes faites au pluralisme**, en informant sur ses évolutions et parfois, en partant en mission sur le terrain à la rencontre de ces minorités dans le cadre des projets de l'Observatoire Pharos.

Depuis sa création l'Observatoire a publié près de 1.500 articles, couvrant 65 pays, accessibles gratuitement sur son site. Près de 40 Observateurs juniors publient régulièrement.

Pour vous abonner aux veilles : www.observatoirepharos.com



[@ObsPharos](https://twitter.com/ObsPharos)



[@ObservatoirePharos](https://www.facebook.com/ObservatoirePharos)



[Observatoire Pharos](https://www.linkedin.com/company/ObservatoirePharos)

SOMMAIRE

Les femmes en Chine : un monde entre liberté et contrôle	Page 4
Les femmes en Israël : reflet des paradoxes d'une société	Page 7
Reconnaissance des droits des Saoudiennes, une avancée opportune pour le Royaume	Page 10
Être femme et noire au Brésil : la double peine du sexisme et du racisme	Page 13
En Indonésie : derrière la question du voile, des violences méconnues	Page 16
La sortie de crise, une opportunité pour l'affirmation des femmes en Centrafrique	Page 19
En Irlande, au Nord comme au Sud, l'avortement divise	Page 22
Corée du Sud : désir d'émancipation, poids des traditions	Page 25
Au Nigeria : entre discrimination et trafic d'êtres humains	Page 29



Les femmes en Chine : un monde entre liberté et contrôle



ERICK TJONG

Attiré par la culture chinoise depuis un jeune âge, Erick est touché par l'impressionnante diversité religieuse et culturelle de cette société. Depuis le Brésil où il a grandi, depuis la Malaisie, où il habite actuellement, et aussi au cours de ses études à Shanghai et à Guangzhou, Erick s'est toujours intéressé à savoir comment ce berceau de cultures millénaires arrive - ou pas - à défendre la liberté, les cultures et les croyances de son peuple.

Au cours des dernières décennies, les droits des femmes ont connu des progrès en Chine, même s'ils restent un sujet controversé dans le pays. Traditionnellement, la société chinoise, influencée par le confucianisme, réservait une position inférieure à la femme ; elle devait toujours obéissance à son père, mari et fils. L'instauration du régime communiste en 1949 a produit une rupture sociétale, étant suivie d'un appel idéologique à l'égalité de genre. La loi sur le mariage de 1950 a fortement changé la société, en abolissant les mariages forcés, le concubinage, les fiançailles d'enfants et la dot et en établissant le droit au divorce pour les femmes. Par ailleurs, depuis l'introduction de l'économie de marché en 1978, la position économique des femmes en Chine a également connu des progrès. Les femmes sont actuellement majoritaires parmi les étudiants universitaires et aussi parmi l'ensemble des travailleurs du pays, avec une participation de 61 % des travailleurs, équivalente à celle enregistrée en Suède et au Canada. La Chine compte 49 femmes qui sont devenues des milliardaires, ce qui représente deux tiers du nombre total.

Une évolution lente des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes

Toutefois, l'attachement officiel de l'État chinois à l'égalité de genre ne se voit pas reflété dans la réalité. D'après un rapport du Forum Économique Mondial, en termes d'égalité de genre la Chine figure à la 100e position parmi 144 pays. Les statistiques officielles indiquent qu'une femme sur quatre est victime de violence domestique en Chine. Les femmes sont quasiment absentes parmi les principaux leaders politiques. Nonobstant leur forte présence dans le marché du travail, selon une étude de l'association *All-China Women's Federation*, 87 % des femmes diplômées ont déclaré avoir subi des discriminations pendant la recherche d'emploi.

Les femmes rencontrent toujours des discriminations sur le plan juridique. Elles jouissent par exemple des mêmes droits de propriété, mais à l'occasion d'un divorce le partage des biens les défavorise : suite à une décision de la Cour Suprême, depuis 2011 les propriétés reviennent au propriétaire originel - habituellement le mari – au lieu d'être divisées entre le couple. De plus, le droit à l'avortement et les préférences traditionnelles pour les garçons ont fréquemment causé des avortements sélectifs et une large disparité de genre dans le pays.

Ces militants qui bousculent l'État

La réponse de l'État face à ceux et celles qui dénoncent cette situation reste muette. Tout acte d'activisme de la société civile au nom des droits des femmes est ignoré, voire réprimé. En mars 2015, neuf activistes ont été détenues en raison de leur participation dans l'organisation de manifestations pacifiques contre les abus et les violences domestiques faites aux femmes. Ce gouvernement qui ne tolère pas ces critiques est le même qui, à certaines reprises, promeut des avancées sur ce thème. En mars 2016, l'État a enfin approuvé une loi sur les violences domestiques, fait célébré par des activistes des droits des femmes, qui estiment dans le même temps que sa mise en œuvre reste imparfaite. Le positionnement de l'État face aux droits des femmes reste ainsi controversé.

Confessions religieuses : des situations contrastées

En ce qui concerne la religion, le modèle confucianiste traditionnel visait une société hiérarchique et ordonnée. La participation des femmes était restreinte au foyer et son importance était liée à sa capacité de produire des héritiers du genre masculin. Par contre, certains chercheurs ont argumenté que le daoïsme et surtout le bouddhisme offrent une alternative plus favorable à la position des femmes dans la société. Les monastères bouddhistes et daoïstes sont ouverts aux femmes et une des principales entités spirituelles bouddhistes, Avalokitesvara, le « bodhisatva » de la compassion, est devenue la « déesse » Guanyin en Chine, particulièrement valorisée par des femmes bouddhistes. Dans la société moderne, ces modèles traditionnels deviennent moins imposants en vue de la forte participation des femmes dans l'économie du pays. Face aux importants changements économiques et sociaux de la Chine, le Parti communiste fait actuellement appel à un retour aux sources confucianistes de la culture chinoise, avec un intérêt d'assurer l'ordre et la hiérarchie. Cet appel pourrait être en contradiction avec son attachement déclaré à l'égalité de genre.

Pour la minorité musulmane, une forte disparité caractérise la situation des femmes dans les différentes régions du pays. D'une part, la Chine est le seul pays au monde où les femmes peuvent exercer le métier d'imam. C'est notamment le cas de la minorité hui, présente dans plusieurs provinces chinoises. Les femmes jouissent des droits relativement étendus au sein de cette communauté. D'autre part, les femmes appartenant à la minorité ouïghoure et à d'autres minorités au Xinjiang, à l'Ouest du pays, sont souvent soumises à de nombreuses restrictions de leur croyance et liberté religieuse. Au Tibet, les femmes subissent également des fortes restrictions de leurs libertés politiques, religieuses et culturelles, notamment de la liberté de procréer.

On pourrait argumenter que ces disparités en termes de droits et libertés sont liées à l'inquiétude de l'État face aux mouvements séparatistes qui existent dans ces provinces et à l'activisme politique de certains mouvements féministes. Or, cette situation peut être perçue comme étant typique d'un état qui octroie aux femmes des droits et des libertés économiques, religieuses et culturelles, uniquement quand il ne se sent pas menacé. Le message à la société serait le suivant : les droits des femmes seront permis dans la mesure où ils peuvent être contrôlés. L'ultime priorité consiste à assurer le pouvoir de l'État.

Pour aller plus loin

Alice C. HU, [Half the Sky, But Not Yet Equal, China's Feminist Movement](#), Harvard International Review, August 22, 2016

Sophie Richardson, [China Needs to Stop the Growing Gender Gap](#), Ineffective Anti-Discrimination Mechanisms Hinder Women's Progress, Human Rights Watch, 05 novembre 2017.

Audrey Jiajia Li, [China, a model for gender equality? The reality would say otherwise](#), South China Morning Post, November 11, 2017

Crédit photo : *Opéra de Pékin*, Miapowterr, Pixabay, CC0 Creative Commons



Les femmes en Israël : reflet des paradoxes d'une société



FANNY MIALLET

Diplômée en Relations internationales et en Philosophie (Paris 1), Fanny s'intéresse particulièrement au rôle que jouent les religions dans les relations inter-étatiques. Elle prépare actuellement un projet de thèse qui portera sur les relations entre le Consulat Général de France à Jérusalem et les communautés religieuses en Terre Sainte après 1967.

Le statut des femmes israéliennes s'inscrit dans le double contexte d'une société moderne dotée d'un système politique démocratique, mais aussi fortement marquée par une culture religieuse - parfois très conservatrice - et sécuritaire, voire militariste. C'est dans ce cadre que se sont développés les différents mouvements féministes israéliens qui, s'ils sont parvenus à obtenir des garanties légales majeures dans les années 90, n'ont pas fini de lutter pour leurs droits face à des résistances parfois farouches.

Les droits des femmes dans la législation israélienne

Le droit des femmes en Israël relève principalement de deux textes : la Déclaration d'Indépendance de 1948 et une loi de 1951 rappelant le principe d'égalité des sexes. Ces textes n'ont pas de valeur constitutionnelle et ne permettent pas à la Cour Suprême de faire annuler une loi qui contreviendrait aux droits des femmes. Mais, depuis 1992, la Cour peut contourner le problème en ayant recours à la Loi fondamentale sur la dignité humaine et la liberté. Grâce à cette loi et aux mouvements féministes, le pays a connu une « révolution législative féministe » dans les années 90 en faveur de l'accès égalitaire à l'emploi ainsi qu'à l'armée, ou encore pour la lutte contre le harcèlement sexuel. Aujourd'hui, la députée du parti de centre droit Koulanou, Rachel Azaria, estime que « *globalement, la condition des femmes progresse* » et rappelle qu'« *elles représentent pour la première fois plus d'un quart des députés à la Knesset. Karnit Flug dirige la banque centrale, [Rakefet] Russak-Aminoach est à la tête de la banque Leumi. Les rares partis qui ne comptent que des hommes sont dénoncés publiquement* ».

Malgré ces avancées encourageantes, le droit israélien en matière d'égalité femmes-hommes se heurte à de nombreux obstacles et, même là où l'on constate des avancées législatives, elles ne sont pas toujours suivies dans la pratique. À titre d'exemple, il existait en 2017 un écart de rémunération de 22% entre hommes et femmes, ce qui plaçait Israël au 4ème rang des pays les plus inégalitaires de l'OCDE sur cette question.

Religion et sécurité rythment les droits des femmes en Israël

L'un des blocages à la progression des droits des femmes est le poids politique des courants juifs ultra-orthodoxes. Ce poids leur a permis d'obtenir de Ben Gourion en 1947 le maintien de la juridiction religieuse sur le droit de la famille : la question des mariages et des divorces est par exemple entièrement dévolue aux autorités religieuses, notamment juives. Aujourd'hui, les partis ultra-orthodoxes, mais aussi nationalistes religieux, sont toujours aussi présents à la Knesset (le parlement israélien), ce qui entrave les évolutions sur ce plan.

Le deuxième type d'obstacle au progrès des droits des femmes provient du caractère militariste du pays : la centralité de l'enjeu sécuritaire a fait de l'armée une institution clé et des valeurs militaires, voire de la « virilité conquérante », des principes très présents dans la société israélienne. Outre le lien existant entre cette exaltation de la virilité et les violences conjugales, ce militarisme fait que l'État investit massivement dans la sécurité et la défense, au détriment du domaine social, causant ainsi des carences qui pénalisent directement les femmes : détérioration du système de garderie qui entrave la progression de l'emploi féminin ; baisse des allocations familiales, notamment pour les femmes célibataires dont un quart vit sous le seuil de pauvreté alors que 81 % travaillent ; et suppression de nombreux emplois publics alors que ce secteur embauchait 70 % des femmes actives dans les années 80.

Enfin, il faut noter une grande disparité entre les femmes israéliennes, puisque les progrès du féminisme ont avant tout bénéficié aux Ashkénazes, tandis que les femmes mizrahim (issues des communautés juives orientales) et palestiniennes israéliennes sont restées relativement à la marge. Le taux d'emploi de ces dernières n'est par exemple que de 31 % et le progrès de leurs droits est entravé par le fait qu'elles n'osent souvent pas porter plainte, de peur d'être taxées de « traîtresses » par une partie de la société israélienne. Il existe également une disparité territoriale à l'échelle du pays - la condition féminine à Tel Aviv et à Jérusalem est sans commune mesure -, et à l'échelle locale, en fonction des quartiers.

Mobilisations en faveur des droits des femmes en 2017

En 2017, plusieurs événements ont mis en évidence l'intérêt de la société israélienne pour ces questions. Par exemple, la « marche des salopes » a réuni plusieurs centaines de femmes et d'hommes dans le centre de Jérusalem pour la défense des droits des femmes. La fête juive de Pourim, qui tombait, cette année-là, au lendemain de la Journée internationale des droits des Femmes, a également été l'occasion pour de nombreuses israéliennes de rappeler l'importance de ces droits en se déguisant en super-héroïnes.

Par ailleurs, dans le contexte du conflit israélo-palestinien, l'engagement des femmes pour la paix reste un facteur d'espoir, comme en témoigne le [rassemblement](#) de plus de 30 000 femmes israéliennes et palestiniennes à Jérusalem en octobre 2017, après une marche de deux semaines pour demander la reprise du processus de paix.

Les droits des femmes et la religion juive en Israël

Comme nous l'avons vu, l'influence des partis religieux sur la progression des droits des femmes est importante en Israël et le monopole des ultra-orthodoxes sur les tribunaux rabbiniques a des conséquences graves sur le plan du droit privé : par exemple, ces tribunaux considèrent toujours qu'il suffit de l'accord du mari pour prononcer un divorce et que, à l'inverse, il suffit que ce dernier s'y oppose pour qu'il ne puisse

avoir lieu. Ainsi, si l'homme refuse le divorce, sa femme ne peut se remarier et si elle a d'autres enfants, ce seront des *mamzer*, c'est-à-dire des « bâtards » qui auront l'interdiction de se marier au sein de la communauté juive. Par ailleurs, ces tribunaux rabbiniques ne sont composés que d'hommes et toute une partie du système législatif israélien est donc interdit aux femmes.

Ce système législatif entrave donc la progression des droits des femmes en Israël car bien souvent, lorsque des cas sont menés en appel devant la Haute Cour de Justice, cette dernière se déclare incompétente sur ces questions. Il existe également un blocage au niveau parlementaire puisque les partis ultra-orthodoxes y sont déterminants pour former une majorité. En 2017, deux cas ont illustré l'influence des ultra-orthodoxes et le bras de fer engagé avec les féministes et la Cour Suprême. Le premier concerne le droit, contesté par le Grand Rabbin de Jérusalem, pour les femmes de prier en même temps que les hommes au pied du Mur des Lamentations. En avril dernier, la Cour Suprême s'était prononcée en faveur de l'association féministe « les Femmes du Mur », mais face à la pression de la droite religieuse qui menaçait de quitter la coalition gouvernementale, le Premier ministre avait fini par geler cette décision. En janvier 2018, le gouvernement a finalement proposé un compromis sur un espace de prière égalitaire, mais les « Femmes du Mur », qui se plaignent du harcèlement et de la discrimination des instances orthodoxes qui régissent l'accès au Kotel, ont rejeté cette proposition jugée humiliante. Un deuxième cas s'est au contraire soldé par un succès pour les femmes qui avaient porté plainte depuis 2014 contre des cas d'agressions dans un quartier ultra-orthodoxe de la commune de Beit Shemesh. En juin 2017, la Cour a finalement sommé le maire de faire appliquer la loi civile dans ce quartier où l'aile radicale ultra-orthodoxe avait fini par imposer ses propres règles, notamment concernant la tenue vestimentaire des femmes.

Face à cette situation, il faut noter, en plus du féminisme laïque, l'essor d'un féminisme orthodoxe réformiste, qui entend « casser le monopole du Grand Rabinat » sur le droit privé, mais aussi sur la pratique religieuse en revendiquant par exemple le droit pour les femmes d'étudier le Talmud et de chanter des prières. Il existe également un courant féministe *Haredim* (ultra-orthodoxes) qui ne revendique rien sur le plan religieux mais seulement sur les questions profanes. Toutefois, ce dernier reste très marginal et se heurte à des résistances parfois violentes.

Pour aller plus loin

Laura Raim, [L'émancipation contrariée des Israéliennes](#), Le Monde diplomatique, Novembre 2017

Times of Israël, [Les Femmes du mur : la proposition de l'État est humiliante](#), 15 janvier 2018

Marianne Meunier, [En Israël, des femmes déterminées pour la paix](#), La Croix, 09 octobre 2017

Crédit photo : מיכלפטר (Women of the Wall) [CC BY 3.0], via Wikimedia Commons





Reconnaissance des droits des Saoudiennes, une avancée opportune pour le Royaume



MHIA RAWNAK

Étudiante en master à Sciences Po Bordeaux, Mhia Rawnak est passionnée par les enjeux de cette région complexe qu'est le Moyen-Orient. Observatrice junior sur l'Arabie Saoudite depuis 2018, elle souhaite éclairer sur les nouvelles perspectives qui s'offrent ou s'imposent à cette théocratie, pilier du monde arabe en pleine mutation.

« [...] In King Salman's time, women were able to vote for the first time and 20 women won in these elections. Women can now work in any sector. In business and commerce, as a lawyer, in the political field and in all sectors. Women can carry out any jobs they want. What is left is that we support women for the future and I don't think there are obstacles [we can't overcome](#). »

Des droits des femmes encore bafoués

Le rapport de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme du 17 janvier 2018 souligne encore les progrès à faire en matière de respect des droits des femmes en Arabie saoudite. Cette enquête sur le terrain met l'accent sur « une double vulnérabilité » féminine encore présente dans un État traditionnellement réticent aux droits humains.

Le maintien du statut de « gardien masculin » perpétue l'inégalité entre les genres et confère aux femmes un statut minoritaire toute leur vie. La circulaire royale du 18 avril 2017 a peu modifié ce régime de « tutelle ». Plus problématique, au-delà d'ambiguïtés juridiques, les autorités publiques peuvent se montrer discriminantes, notamment dans le cadre d'affaires de violence domestique.

En outre, si elles demeurent une avancée décisive, les élections de 2015 ont toutefois montré l'émergence limitée des femmes dans les affaires publiques. Avec moins de 1 000 candidates, les femmes n'ont représenté en effet qu'à peine 10 % des postulants aux conseils municipaux. De plus, parmi la douzaine de candidats non autorisés à se présenter, deux étaient des femmes activistes, dont une militante des [droits humains](#).

Parallèlement, le scandale global «[#MosqueMeToo](#)» qui a éclaté à la suite du mouvement #MeToo - contribue à éroder aussi bien de manière symbolique qu'économique (le pèlerinage étant un secteur de ressources financières non négligeable) le *soft power* saoudien, le royaume étant le gardien et garant des lieux saints.

Un vent de modernisation souffle en faveur des droits des femmes

Les violations des droits des femmes demeurent ainsi fréquentes mais un meilleur respect semble se profiler. Certes, la [suspension d'un religieux](#) pour avoir déclaré, lors d'un prêche, que les femmes avaient « un quart de cerveau » en septembre 2017 peut être considérée comme du ressort de la symbolique. Pour autant, elle ne doit pas occulter les avancées en faveur des droits des femmes, comme en témoigne le motif officiel de suspension d'« *atteinte aux valeurs d'égalité, de justice et de respect des femmes inhérentes à l'islam* ».

Avancée majeure et plus concrète, les Saoudiennes sont désormais autorisées à quitter le domicile conjugal sans être théoriquement contraintes d'y [retourner](#). Par ailleurs, le droit de vote des femmes est effectif depuis 2015 à la suite d'un décret de l'ancien monarque Abdallah ben Abdelaziz Al Saoud en 2011. Les femmes ont pu ainsi voter et se présenter aux élections municipales de 2015. Elles ont également eu le droit de faire leur entrée au *Majlis al-Choura*, le conseil consultatif du royaume.

Dans l'esprit d'une volonté d'une fonction publique plus féminine, le royaume saoudien veut recruter plus de femmes dans le secteur public, notamment aux postes de lieutenants-enquêtrices et dans les services d'émigration. Composant 22 % de la population active, les Saoudiennes constituent 5 % de la fonction publique, un secteur qui emploie pourtant 70 % des salariés saoudiens et où elles sont destinées majoritairement à des postes d'enseignantes ou de médecins. De même, dans le secteur privé, les Saoudiennes peuvent depuis peu ouvrir leur propre entreprise sans avoir au préalable reçu le consentement de leur tuteur.

L'octroi du droit de conduire pour les femmes prévu pour juin 2018 semble préfigurer une série de réformes annoncées, dont la suppression de la tutelle et l'accès à l'ensemble des bâtiments publics. Ce contexte réglementaire pourrait contribuer au renforcement des droits des femmes.

Des limites structurelles et anciennes encore prédominantes

Le traitement de la condition féminine en Arabie saoudite n'est pas seulement nourri par la religion, comme le montre [le journaliste Mohamed Turki Al-Rabiou](#). La sociologue française Amélie Le Renard estime en effet à sa suite que la séparation des sexes dans l'espace public saoudien ne s'explique pas uniquement à travers le prisme des traditions tribales. Le pouvoir politique a sa part de responsabilité. Dans le même esprit, outre le « nationalisme religieux wahhabite », l'anthropologue saoudienne Madawi Al-Rasheed, professeur au King's College de Londres, estime que la marginalisation des femmes est due à des décisions politiques dans les domaines sociaux, culturel et religieux. En effet, si on s'appuie sur les travaux de l'historien indien Partha Chatterjee, le nationalisme religieux saoudien a érigé les femmes en icônes de la cohésion de la *oumma* (communauté de foi des musulmans).

Une opinion également partagée par le docteur et féministe marocaine Asma Lamrabet qui estime que « *le problème de fond des sociétés islamiques est surtout un problème de déficit en démocratie et de sous-développement socioéconomique. C'est un problème aussi de pouvoirs politiques qui manipulent et instrumentalisent la question du religieux afin de légitimer leur pérennité auprès de populations qui ont été éduquées à percevoir le religieux comme un véritable "échappatoire" identitaire.* »

Suite au tournant géopolitique du 11 septembre 2001, le royaume s'est engagé à prôner une « image de héraut de la libération des femmes ». Il cherche ainsi à attirer le soutien nécessaire des élites libérales dans ses projets de réformes économiques, notamment celui de « Vision 2030 » (plan de développement et de diversification économique visant à sortir le pays de la rente pétrolière). Il souhaite ainsi s'installer durablement sur la scène internationale. Dès la fin des années 80, comme le montre l'anthropologue saoudienne Thuraya Al-Turki, les Saoudiennes, selon leur éducation et leur classe sociale, avaient en effet commencé à se mobiliser en faveur des droits des femmes. Cette mobilisation a été rendue possible dans un contexte de modernisation progressive du royaume. Ainsi, depuis la consécration en juin 2017 du réformateur Mohamed Ben Salmane comme prince héritier, cette récente image positive du pouvoir étatique est peu critiquée quant à son rôle ancien de pivot dans la marginalisation des Saoudiennes.

Pour autant, il ne faut céder au fatalisme comme le montre justement Asma Lamrabet. Une troisième voie est possible. Alliant le référentiel spirituel et les valeurs d'égalité, de dignité et de respect des droits humains, tout en luttant contre les extrémismes de tout bord, il s'agit de refuser la dévalorisation juridique, culturelle et sociale des femmes à tous les niveaux.

Pour aller plus loin

Acteurs Publics, [Le royaume saoudien veut recruter plus de femmes dans le secteur public](#), 19 février 2018

Dr. Asma Lamrabet, [Les droits de la femme en islam : une réflexion féministe](#).

AFP Riyadh, [Saudi women to start own business without male permission](#), Al Arabiya English, 18 février 2018

Crédit photo : *Olympic Judo London 2012 – Wojdan Shaherkani*, Martin Hesketh, Flickr, CC BY 2.0



Être femme et noire au Brésil : la double peine du sexisme et du racisme



TOM LESSARD

Etudiant à Sciences Po Rennes, Tom a vécu un an au Brésil dans le cadre d'un échange universitaire. En ce sens, être Observateur Junior lui permet de garder un lien avec l'actualité brésilienne tout en étudiant ces questions qui sont cruciales afin de comprendre la société. A l'avenir, il souhaite se spécialiser sur la région des Amériques et notamment l'Amérique du Sud.

103,5 millions, c'est le nombre de femmes au Brésil, selon des données de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistiques (IBGE) recueillies en 2014. Avec ce nombre, les femmes sont majoritaires dans le pays, représentant une part de 51,4 % de la population totale. L'espérance de vie leur est aussi favorable, puisque les femmes vivent jusqu'à 78,8 ans alors que pour les hommes elle est de 71,6 ans.

Mais en termes statistiques, les avantages pour les femmes s'arrêtent là. Effectivement, de criantes inégalités sont encore présentes comme dans la majorité des pays du monde. Le marché du travail notamment, est toujours l'un des principaux terrains d'inégalités. En 2016, 44,6 % des femmes étaient considérées comme actives, contre 65,8 % pour les hommes. Ce travail reste concentré sur certains secteurs, comme l'administration publique, le travail domestique ou les services. Bien que les inégalités dans le monde du travail s'amenuisent, il reste encore beaucoup à faire.

Les postes à responsabilité sont encore largement l'apanage des hommes, comme le montre l'exemple des institutions politiques. Au sein de la chambre fédérale, l'équivalent de l'Assemblée nationale en France, on retrouve 51 femmes pour 513 députés. Au Sénat, elles sont 16 pour un total de 81 sénateurs. L'élection à la présidence de la république de Dilma Rousseff en 2011 constitue bien une exception.

Des violences qui n'en finissent pas

Le gros chantier sur lequel le Brésil doit s'améliorer reste les violences. Le pays occupe la cinquième place du - peu honorable - classement des violences envers les femmes en 2013. En cette même année, 4 762 femmes ont été assassinées. Soit une toutes les deux heures. Principales victimes de ces meurtres, les femmes noires, dont le taux d'assassinat a augmenté de 54 % entre 2003 et 2013, lorsque celui des femmes blanches baissait de 9,4 %.

Selon le ministère de la santé, 70 % des victimes sont des enfants ou des adolescentes, et 70 % des violences sont commises par un parent, un conjoint ou une connaissance. Les chiffres sont donc alarmants, d'autant plus qu'ils ne cessent de croître. De 2014 à 2015, les violences sexuelles ont augmenté de 129 %.

Ces violences, de plus en plus importantes, ont lieu malgré les évolutions sur le plan législatif. En 2012, l'ONU a élu la loi Maria da Penha troisième meilleure loi du monde pour les combats contre les violences conjugales. Votée en 2006 au Brésil, cette loi est éponyme de Maria da Penha, une biopharmacienne qui en mai 1983, se fit tirer dessus par son mari alors qu'elle dormait, ce qui la laissa paraplégique à vie.

Après plus de 20 ans de combat judiciaire, qui est allé jusqu'à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme où le Brésil s'est vu condamné pour son inaction, Maria da Penha a obtenu justice, et le gouvernement brésilien de l'époque se servit de son nom pour faire passer une loi majeure. Cette loi comprend l'instauration de tribunaux spéciaux et de peines plus strictes, mais aussi d'aides à la prévention et l'implantation de refuges pour les femmes dans les villes de plus de 60 000 habitants. L'objectif de cette loi était de réduire drastiquement les violences faites aux femmes. Néanmoins, comme on l'a vu en amont, la situation semble loin de s'améliorer.

L'ignorance des politiques, frein au changement social

Le gouvernement de Michel Temer paraît désintéressé par le sujet. Même si, sous la pression des mouvements féministes, le successeur de Dilma Rousseff a posé un veto à un vote du Congrès transférant une compétence de la justice à des instances policières en matière de protection des femmes victimes de violence. Cette mesure était un risque grave pour la répression des violences selon les mouvements féministes, les policiers étant moins sujets à incriminer les auteurs de violence.

Ceci étant, au sein du Congrès, l'avenir de la défense des droits des femmes est inquiétant. La "*bancada evangelista*", du nom du groupe de parlementaires lié aux Eglises évangéliques, de plus en plus puissant, est fermement opposé à l'avancée des droits des femmes. Par exemple, un de leurs membres, Tadeu Mudalen, était en 2017 rapporteur d'une commission spéciale de la Chambre des députés destinée à étendre le congé maternel. Le texte final a été considéré par les mouvements féministes comme visant à prohiber l'avortement et cela même en cas de viol.

Dans le plus grand pays catholique du monde, les Eglises évangéliques gagnent du terrain. Les plus conservatrices portent une conception traditionnelle du rôle de la femme et presque toutes sont opposées à l'avortement. L'Eglise catholique a donc bien du mal à exister et se faire entendre au Brésil. Lors de la conférence des évêques brésiliens qui s'est tenue début février, la cardinal Sérgio da Rocha a pourtant rappelé l'attachement de l'Eglise aux droits fondamentaux des femmes et s'est positionné contre les violences. Reste à savoir si son appel sera entendu.

La situation des droits des femmes au Brésil est donc préoccupante, et la crise politique dans laquelle est plongé le pays depuis 2013 est loin d'arranger les choses.

Pour aller plus loin

Chantal Rayes, [Au Brésil, la double peine des femmes](#), Libération, 31 mai 2016

Courrier Expat, [Travail : une parité femmes-hommes en trompe l'œil](#), 17 juin 2016

Martine Droulers, [Femmes, vote et politique au Brésil](#) In HERODOTE. 1er trimestre 2010, n°136, 203-213

Crédit photo : *Marcha das Mulheres Manaus*, By Mídia NINJA, Flickr, CC-BY-SA 2.0





En Indonésie : derrière la question du voile, des violences méconnues



MARIE ROBIN

Etudiante en master 2 "Human Rights and Humanitarian Action" à Sciences Po, Marie a rejoint l'Observatoire Pharos en 2017, en charge de la veille hebdomadaire sur l'Indonésie. Elle est particulièrement intéressée par les discussions et influences mutuelles entre droit et religion dans un État avec six religions officielles et 742 langues différentes.

Dans le classement du Forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes, l'Indonésie se situe à la 84^e place sur 144. Selon le rapport, les efforts fournis par l'Indonésie portent leurs fruits, en particulier dans l'égalité pour un même travail et dans l'accès au pouvoir politique.

Dans cette dynamique positive, le magazine Courrier International revient, dans son hors-série « Femmes, un combat mondial », sur le parcours de deux femmes influentes dans l'archipel. Sri Mulyani Indrawati est Ministre des finances, Retno Matsudi, Ministre des Affaires étrangères. Dans leur témoignage, elles saluent toutes deux le rôle primordial joué par le système éducatif indonésien. Formées à l'école publique, elles insistent sur le rôle du corps enseignant : « *Ils nous rappelaient toujours que les garçons et les filles ont les mêmes chances de remporter des trophées* ». Les deux ministres agissent aujourd'hui pour que se poursuive le développement d'un système éducatif juste qui encourage les filles et les garçons. Concluant leur témoignage, elles ajoutent : « *Souhaitons que naissent de nouvelles Kartini [la plus populaire des héroïnes féministes d'Indonésie. Au début du XXe siècle, sous la colonisation néerlandaise, elle lutta pour l'accès des jeunes filles indigènes à l'éducation], dotées d'une pensée brillante et déterminées à faire avancer la nation. Souhaitons que l'Indonésie continue à mettre au monde des êtres aussi lumineux que Srikandi [personnage de l'épopée indienne du Mahabharata, très populaire en Indonésie, tantôt femme, tantôt homme, libre et courageuse], qui a contribué à faire entrer notre pays dans son âge d'or* ».

Pour autant, l'Indonésie ne figure qu'à la 84^e place du classement établi par le Forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes. Ceci s'explique par un certain nombre de fragilités notables qui doivent inciter à poursuivre les efforts, à la fois pour promouvoir les droits mais également pour que cessent les violences de genre.

Imposition du *hijab* et revendication du *niqab*

Quand elles sont évoquées dans les médias, les questions liées aux droits des femmes se voient intimement associées aux problématiques religieuses et à la progression de l'intolérance. Protéger les droits des femmes devient régulièrement synonyme de protection des droits religieux de chacun. En Indonésie, le plus grand pays à majorité musulmane au monde, beaucoup de femmes ne se couvrent pas la tête d'un foulard.

Pourtant, à la fin du mois de janvier 2018, la province semi-autonome d'Aceh, gouvernée par la loi islamique, a de nouveau créé la polémique en obligeant l'ensemble des hôtesses des vols atterrissant dans la région à porter le voile. Un non-respect de cette règle devra entraîner une sanction de la part de la police religieuse locale, sans qu'aucune précision ne soit fournie sur la nature de ladite sanction. Les femmes musulmanes résidant à Aceh sont soumises au port du *hijab*. Les non-musulmanes quant à elles doivent porter des vêtements modestes.

Puisque la majorité des femmes indonésiennes choisissent de ne porter que le *hijab*, ou de ne porter aucun voile, le port du *niqab* – le voile intégral – a pendant longtemps été décrié dans la société. Cependant, le 19 février 2018, le *South China Morning Post* rapportait que la proportion d'Indonésiennes portant le voile intégral est en augmentation.

En 2015, une enquête du centre de recherche Alvara avait montré que moins de 2 % des femmes musulmanes de la capitale portaient le *niqab*. Ce nombre est en hausse cependant, et des communautés se constituent autour de ce vêtement religieux. Pour les analystes, cette tendance reflète tout à la fois la montée du conservatisme religieux dans le pays, mais également un phénomène culturel : les femmes expriment par là une préférence personnelle. Récemment, Indadari Mindrayati, une actrice indonésienne, a créé le "*Niqabsquad*", une communauté de femmes dont l'objectif est de défendre les droits des femmes portant le *niqab*. Les débats agitent l'Indonésie quant au caractère émancipateur ou au contraire oppresseur de ces groupes.

Promouvoir les droits des femmes en Indonésie devra passer par un débat sur le voile qui inclut les premières concernées : les femmes elles-mêmes. Signe de foi, de pudeur ou carcan oppresseur, le voile, *hijab* ou *niqab*, doit surtout être un choix : celui de l'Indonésienne qui le porte.

Faire cesser les violences de genre

Le 1^{er} mars, la conférence de presse de la *Women's March* de Jakarta a rendu ses [conclusions](#) sur les violences faites aux femmes dans le pays en 2017. Mariana Amiruddin, membre de la Commission nationale sur les violences faites aux femmes, rapporte que 173 femmes ont été assassinées en 2017. Elle ajoute : « *Les cas de meurtre contre les femmes indonésiennes sont à 95 % perpétrés par des hommes qui sont leurs maris, pères, petits amis* ». Le rapport de la Commission (Komnas Perempuan) souligne par ailleurs que plus de 260 000 cas de violence contre les femmes ont été rapportés en 2017, dans la sphère domestique et dans la sphère publique. Mariana Amiruddin a réagi à ces chiffres en déclarant : « *Ces assassinats ont lieu quand les hommes sont atteints dans leur amour-propre, donc quand vous êtes une femme, vous courez le risque d'être assassinée. Quand vous êtes une épouse, vous courez le risque d'être assassinée. Quand vous êtes la petite amie de quelqu'un, vous courez le risque de vous faire assassiner* ». Le samedi 3 mars a eu lieu l'édition 2018 de la *Women's March Jakarta* qui a réuni des milliers de personnes. L'événement ne visait pas uniquement à rassembler des femmes, mais également renseigner sur les aides juridiques et de réinsertion pour les victimes.

Enfin, la synthèse de la situation des femmes en Indonésie ne saurait être complète sans un rendu des persécutions subies par les femmes transgenres dans le pays. Au cœur de l'actualité, les [humiliations](#) perpétrées publiquement en février 2018 par des policiers contre des femmes transgenres dans la province islamique d'Aceh. Arrêtées, ces femmes ont été déshabillées, rasées de force, incitées à porter des vêtements plus masculins, à se soumettre à des exercices physiques, de type pompes, et à adopter une voix

plus grave. L'ONG *Amnesty International* et les médias internationaux ont largement dénoncé cette « rééducation du genre » par les policiers à Aceh.

En Indonésie, comme dans de nombreux pays, le débat sur les femmes tend à en oublier les principales protagonistes. Si le pays, grâce à ses bons résultats en termes d'accès au travail et au pouvoir politique, parvient à se hisser à la 84e place du classement établi par le Forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes, il n'en demeure pas moins que les Indonésiennes restent victimes de violences tant physiques - 173 femmes sont décédées des suites de violences au cours de l'année passée - que symboliques - via l'imposition vestimentaire. En définitive, en Indonésie, le genre demeure une cause de discrimination majeure. Comme le rappelle Mary Beard, universitaire britannique, dans son livre *Women & Power: a Manifesto*, « les codes doivent changer, pas les femmes ».

Pour aller plus loin

Netral news, [*Women's Commision: When You Are Woman, You Can Be killed*](#), March 01, 2018

Amanda Siddharta, [*Why niqab is being worn by more Muslim women in Indonesia, and a secular nation's sometimes hostile response to full-face veil*](#), South China Morning Post, February 19, 2018.

Kate Lamb, [*Stripped naked and beaten: transgender women flee Indonesian city in fear*](#), The Guardian, February 2, 2018.

Crédit photo : Observatoire pharos. CC BY 2.0



La sortie de crise, une opportunité pour l'affirmation des femmes en Centrafrique



ELORA HERVÉ

Etudiante en Master 2 Aide et Développement humanitaire à la Sorbonne Paris 1, c'est par un volontariat onusien auprès de la Cour pénale spéciale centrafricaine qu'elle a pris connaissance des enjeux du pays. En novembre 2017, elle rejoint l'Observatoire Pharos pour s'engager en faveur des populations les plus vulnérables en informant sur ce qui intervient en Centrafrique, par la rédaction de la veille hebdomadaire.

Les femmes en République centrafricaine sont, avec les enfants, les premières victimes du conflit, selon l'UNICEF. Dans un rapport de *Human Rights Watch* datant du mois d'[octobre 2017](#), l'ONG dénonce le recours aux viols et aux esclaves sexuelles durant le conflit entre 2013 et mi-2017 dont les chiffres ne peuvent pas être précisés puisque ces femmes se cachent. En effet, elles se retrouvent rejetées et humiliées par leurs familles et leurs communautés. Dans le même temps et dans un contexte de reconstruction et de retour à la paix, les textes de loi ont été modifiés avec l'arrivée du nouveau gouvernement pour une meilleure inclusion des femmes dans le processus de paix et les nombreuses organisations de la société civile semblent placer les femmes au centre des projets.

La Constitution de 2015 renforce la protection des femmes après la crise

Selon la loi de 2006 portant protection de la femme contre les violences, sont considérées comme violences les actes suivants : coups et blessures volontaires, mauvais traitements, injures publiques, excisions génitales, maltraitances lors du veuvage, mariages forcés type lévirat et sororat. Selon les données de Plan international, environ 24 % des femmes en RCA ont été soumises à des mutilations sexuelles, malgré leur interdiction formelle dans les textes de loi. La Constitution du 14 décembre 2015 confirme la volonté du gouvernement de protéger les femmes : il « réaffirme son adhésion à toutes Conventions internationales dûment ratifiées, notamment celles relatives à l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes » (Préambule, paragraphe 18).

La Constitution indique par ailleurs que : « [...] *les partis politiques doivent respecter les principes de représentation du genre et des régions prévues par la loi* » (Art.31, al.4). Mais c'est principalement la [loi sur la parité](#) datant de novembre 2016 qui traduit la volonté étatique d'inclure davantage les femmes dans les instances de décisions. En effet, « *un quota minimum de 35 % des femmes est requis sur la base de leurs compétences, dans les instances de prise de décision à caractère nominatif et électif* ». Si cette disposition n'est pas respectée, alors les décisions prises peuvent être déclarées comme « nulles ». Elle s'impose aux secteurs privés et publics. La création d'un Observatoire national de parité homme/femme doit être menée avec l'objectif « *d'impulser le principe de parité auprès de structures de formation et toutes autres entités* ».

Les femmes, actrices majeures dans le processus de paix dans une société qui demeure inégalitaire

Si le chef de l'État de transition de 2014 à 2016 a été une femme, l'ancienne maire de Bangui Catherine Samba-Panza, la place des femmes en République centrafricaine reste limitée. Sur 35 ministres, cinq ministres sont des femmes. En 2016, huit commissions parlementaires ont été créées, deux sont présidées par des femmes : la Commission des affaires étrangères et la Commission Population, Genre et Développement, Droits de l'Homme, Droit International Humanitaire. La parité n'est donc pas respectée, mais ce qu'il faut noter, c'est la place des femmes dans le processus de paix. Cela commence avec [Virginie Baïkoua](#), Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale. Il semble qu'il y ait un engagement fort en ce sens avec divers acteurs tels que la MINUSCA dont la conseillère genre, [Gladys Atinga](#) affirme « *afin de permettre aux femmes de s'exprimer comme il se doit, nous nous emploierons à mettre à leur disposition tous les outils possibles* ». Les associations de femmes de la société civile organisent des actions telles que de la médiation, de la sensibilisation au respect mutuel et du plaidoyer en faveur de la place des femmes, de la prise en charge des victimes ou encore de l'accès à la justice. L'objectif n'est plus de valoriser les femmes comme pacificatrices au sein de la famille et porteuses des valeurs traditionnelles, comme cela fut souvent le cas pour les conflits passés. Au contraire, les femmes se distancient progressivement de ce rôle d'éducatrices pour porter leurs voix en tant qu'instigatrices de solutions parallèles.

Des manques sont à noter concernant le bien-être, l'éducation et l'émancipation, ainsi que la protection des droits des femmes et filles dans le combat contre la criminalité. Ce sont les conclusions du rapport de la MINUSCA publié à l'occasion de la journée du 8 mars 2017 autour de la parité femme/homme. En ce qui concerne la scolarisation des filles, la Centrafrique est classée parmi les pays où les filles ont le moins accès à l'[éducation](#). De même, les violences basées sur le genre sont en recrudescence selon l'UNICEF alors que beaucoup de ces dernières ne sont pas toujours identifiées, tant par les femmes et filles victimes que celles qui en sont témoins. Le phénomène se perpétue donc et semble difficile à enrayer. Enfin, lors des poursuites judiciaires, le coordinateur de l'ONG Action et Développement explique que [les victimes abandonnent souvent les charges](#) et libèrent les responsables.

Tout cela est très bien résumé par Mme Danièle Darlan, Présidente de la Cour constitutionnelle de Centrafrique et contactée à l'occasion de ce dossier : « *chacun sait que la femme subit de grandes inégalités tant du point de vue social qu'économique ou financier ; que le taux de scolarisation des filles est plus bas que celui des garçons et que les déperditions scolaires sont plus importantes chez les filles que chez les garçons. Qu'elles ont du mal à accéder aux postes de responsabilités et que dans la famille, l'homme dispose encore de pouvoirs dominants. Tout ceci est à déplorer. Même si des progrès ont été accomplis, ils restent insuffisants* ».

Les femmes, perspective culturelle et religieuse en RCA

La paix passe par la cohésion sociale au-delà des différences de culture ou de religion, les femmes en Centrafrique privilégient le dialogue interculturel et interconfessionnel pour trouver, ensemble, des solutions durables. A Bangui, des femmes musulmanes et chrétiennes s'associent dans des organisations de la société civile.

L'Eglise de Centrafrique appelle à déposer les armes de manière générale, sans pour autant pointer du doigt les exactions commises à l'égard des femmes et il en est de même concernant les responsables religieux de la Plateforme des Confessions Religieuses de Centrafrique qui soutiennent les actions de sensibilisation organisées par les femmes en faveur de la cohésion sociale mais ne prennent pas particulièrement position.

Pour aller plus loin

MINUSCA, [*Bulletin d'informations de la MINUSCA Spécial femmes*](#), 04 mars 2017

Juliette Deborde, [*Scolarisation des filles : les pays où il fait moins bon être écolière*](#), Libération, 10 octobre 2017.

UNESCO, [*Les femmes et la paix en Afrique, études de cas sur les pratiques traditionnelles de résolution des conflits*](#), 2003.

Crédit photo : *Mothers and children waiting at the Bolemba health centre*, Pierre Holtz - UNICEF, Flickr CC BY 2.0.





En Irlande, au Nord comme au Sud, l'avortement divise



CLARA BOISSENIN

Après une licence de Lettres et Sciences Politiques à l'Université de Poitiers, et un master European Studies à la London School of Economics, Clara compte bientôt commencer un doctorat sur le rôle des discours publics et médiatiques dans le processus de radicalisation islamiste, avec une attention particulière portée aux femmes. Clara a rejoint les Observateurs Juniors en Mai 2017. Elle a choisi de concentrer sa veille sur l'Irlande et la Grande-Bretagne.

Comparées au reste du monde, les femmes irlandaises n'apparaissent pas, *a priori*, comme étant les plus à plaindre. Depuis son intégration à la Communauté Européenne en 1973, la République d'Irlande a infiniment progressé en termes d'accès des femmes à l'éducation supérieure, au marché du travail et à la vie politique, comme le fait remarquer la Commission européenne dans son dernier état des lieux de la situation.

Pourtant, comme le disait Emily Logan, Commissaire en Chef de la Commission Irlandaise aux Droits de l'Homme et à l'Égalité, l'Irlande ne peut se contenter de faire mieux que les plus mauvais élèves de la classe. En effet, le rapport de la Commission Européenne souligne encore de nombreux problèmes. Les hommes dominent toujours les postes à responsabilités (en 2017 les femmes ne représentaient que 13,2 % des conseils d'administration des plus grosses entreprises d'Irlande pour une moyenne de 21,2 % dans l'UE), ainsi que le paysage électoral (l'Oícheas, parlement irlandais, est composé à 22 % de femmes élues en 2016, contre 16 % auparavant, mais encore loin de la parité) et académique (aucune femme n'a jamais été présidente d'université). L'égalité salariale n'est pas encore atteinte mais l'écart montre une baisse après avoir atteint un pic à la suite de la crise de 2009 qui avait plongé le pays dans une longue période de récession. L'accès aux congés parentaux nécessite encore quelques développements malgré la création d'un congé paternité de deux semaines. Il est encore trop difficile pour les mères irlandaises d'allier vie professionnelle et vie de famille, poussant bon nombre d'entre elles à travailler moins d'heures pour s'occuper de leurs enfants, faute d'accès à des services de garde adaptés.

Quant aux violences faites aux femmes, 14 % des Irlandaises disent avoir subi des violences de la part d'un partenaire après leurs 15 ans, un chiffre supérieur à la moyenne européenne.

Le droit à l'avortement, faiblesse irlandaise ?

L'Irlande fait donc encore piètre figure par rapport à la plupart de ses voisins européens. Cependant, la vaste majorité de ces problèmes n'est pas particulièrement spécifique à la situation gaélique. Il s'agit de questions qui se posent pour les citoyennes de nombreux pays à travers toute l'Europe et même tout l'Occident. En revanche, ce qui est particulier à l'Irlande par rapport au reste de l'Union Européenne, c'est la question du droit des femmes à l'avortement, question pour laquelle la République s'est vue sévèrement réprimander par la Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discriminations envers les Femmes (CEWAD) des Nations Unies en mars 2017. En effet, parmi les 58 reproches faits à l'Irlande, on questionne tout particulièrement l'accès à l'avortement pour les femmes victimes de viol, d'inceste ou dont la santé physique et/ou mentale ne permet pas une grossesse.

Historiquement, la religion a toujours joué un rôle prépondérant dans le domaine sociétal en Irlande, au Nord comme au Sud. Dans le cas de l'avortement, elle crée une forme de blocage culturel. En effet, le Huitième Amendement à la Constitution protège toute forme de vie, et ce même avant la naissance. Or, il s'avère qu'en lisant le préambule de la Constitution de la République d'Irlande de 1937, on lit ceci :

*« Au nom de la Très Sainte Trinité, de laquelle découle toute autorité et à laquelle toutes les actions des hommes et des États doivent se conformer, comme notre but suprême,
Nous, peuple de l'Irlande,
Reconnaissant humblement toutes nos obligations envers notre seigneur, Jésus Christ, qui a soutenu nos pères pendant des siècles d'épreuves »*

La Constitution est donc un document à vocation partiellement religieuse. Rien d'étonnant donc à ce qu'elle consacre la vie sous toutes ses formes. Cependant, la chose devient plus problématique au regard des droits des femmes puisque rares sont les exceptions à la règle – seules les femmes qui risquent clairement de perdre la vie à cause de leur grossesse peuvent prétendre à l'avortement, à condition de trouver un médecin qui accepte de le pratiquer, ce qui n'est pas toujours aisé.

Mais la République d'Irlande pourrait connaître une ère de changement avec [l'élection de Leo Varadkar au poste de Taoiseach](#) (Premier Ministre) au courant de l'été 2017, premier homme ouvertement homosexuel et d'origine étrangère à atteindre ces fonctions. Varadkar fait figure de progressiste sous certains aspects : son gouvernement a annoncé un référendum sur une réforme du Huitième Amendement pour mai 2018, comme prescrit par la CEWAD. Récemment, Mgr Eamon Martin, archevêque d'Armagh, [a appelé à voter](#) contre la modification du Huitième Amendement. Le résultat de ce vote pourrait faire naître une image plus nuancée de la société irlandaise, souvent qualifiée de conservatrice malgré sa large acceptation par référendum du mariage pour tous en 2015.

L'épineuse situation nord-irlandaise

Cependant, quelle que soit l'issue de ce référendum, il ne résoudra pas le problème de l'avortement en Irlande du Nord. Autre pays, autre législation, l'Irlande du Nord ne dépend pas de Londres sur la question de l'avortement puisqu'il s'agit d'un pouvoir dévolu par Westminster à ses *First Ministers*, élus à la tête de chaque nation britannique, et à leurs parlements locaux. Or, à l'heure actuelle, l'Irlande du Nord, qui applique l'une des lois les plus restrictives en Europe sur l'avortement, n'a pas de gouvernement local (*Executive*) stable à cause de tensions internes au sein de son Parlement. Ici encore, on pourrait penser que l'avortement est une question culturelle liée à la religion, ce qui est vrai, mais sans doute d'une manière différente. L'Irlande du Nord a son propre parlement, le Stormont, où les forces politiques unioniste (historiquement protestante et attachée à l'Angleterre) et républicaine (exclusivement catholique, désireuse de rejoindre la République d'Irlande) s'affrontent. Cela tend à renforcer le conservatisme, notamment sur les questions sociétales telles que le mariage pour tous et l'avortement. L'*Abortion Act* adopté par le reste du

Royaume-Uni n'a toujours pas été ratifié en Irlande du Nord. En ce sens, si l'opposition à l'avortement peut avoir des ressorts religieux, elle est devenue plus politique que culturelle.

Par conséquent, bon nombre de femmes nord-irlandaises font le déplacement vers l'Angleterre pour se faire avorter auprès de la NHS (l'organisme de sécurité sociale et de santé britannique). Or, si les Nord-Irlandais peuvent prétendre, comme tout le monde, à une opération de l'appendicite gratuite, jusqu'en juin 2017, ils devaient payer pour un avortement, ce qui n'est pas le cas des femmes anglaises, galloises ou écossaises. Une inégalité qui a fait débat au courant de l'été 2017 à Westminster, au lendemain des élections générales (qui élisent les députés de la Chambre des Communes pour tout le Royaume-Uni) qui ont vu les Conservateurs, droite modérée, faire alliance avec le *Democratic Unionist Party*, parti unioniste nord-irlandais. Certains députés ont imaginé que le gouvernement se refusait à agir sur la question de l'avortement à la suite de cette coalition, les Conservateurs cherchant à ménager leurs alliés.

La Chambre des Communes a fait passer une motion qui permet désormais aux femmes nord-irlandaises de prétendre gratuitement à un avortement en Angleterre auprès de la NHS. Mais malgré ce grand pas en avant, la CEWAD des Nations Unies a publié un rapport rappelant au Royaume-Uni que le principe de dévolution des pouvoirs n'ôtait pas au gouvernement britannique la responsabilité de protéger les droits de l'Homme (et donc des femmes) dans tout le pays.

En conclusion, la question religieuse affecte encore beaucoup la situation des femmes dans toute l'Irlande, de Belfast à Dublin. Le référendum de mai 2018 sur le Huitième Amendement sera décisif et permettra d'évaluer l'influence de l'Eglise catholique sur la population. En revanche, il est à craindre que la crise politique nord-irlandaise ne continue de toucher lourdement les droits des femmes si elle n'est résolue au plus vite ou si Westminster ne se décide pas à agir, ce qui ne serait pas souhaitable pour le maintien des accords de paix du Vendredi Saint, signés en 1998 et censés consacrer l'autonomie et la stabilité de la région.

Pour aller plus loin

European Commission, [The EU and Irish Women](#).

Irish Human Rights and Equality Commission - [UN Publishes Assessment of Ireland's Women's Rights and Equality Record](#)

Claire Pierson, [The marginalisation of women's rights in Northern Ireland, 20 years after the Good Friday Agreement](#), London School of Economics, February 5, 2018

Crédit photo : *Pro-choice Activists Demonstrate Against The 'Rally for Life'*, [William Murphy](#), Flickr, CC BY-SA 2.0



Corée du Sud : désir d'émancipation, poids des traditions



SIMON GODART

Spécialisé dans les questions de défense et diplômé en Relations Internationales de l'Université Catholique de Lille, Simon a eu la chance de terminer son Master à l'Université d'Ewha Womans University, plus grande université féminine du pays, à Séoul. Tombé sous le charme du pays, de sa culture et de ses habitants, il est resté deux ans afin de poursuivre sa passion pour les questions liées à l'Asie de l'Est, en agissant au sein de think tank, d'ONG, et grâce aux personnes rencontrées à travers la région.

Ayant pris leur essor dans la Péninsule sous la dynastie Joseon (1392-1910), les valeurs confucianistes constituent toujours la base culturelle de la Corée contemporaine. Patriarcale et organisée autour de la famille, la société de l'époque croit en l'[infériorité de la femme](#), représentée par l'expression « Nam-Jon-Yeo-Bi » : « l'homme est plus haut que la femme ».

Dans les années 1970, la Corée, dirigée par le Général Park Chung-hee, au pouvoir depuis le début des années 60, aspire à la démocratie. Et même si pendant cette période l'égalité des genres devient une question récurrente, ce n'est qu'à la fin des années 80, après la démocratisation du pays, que des mesures législatives sont prises en ce sens. Bien plus tard, en 2001, le Ministère de l'égalité des sexes et de la famille verra le jour. Puis en 2005 le *Hoju*, système patrilinéaire de registre familial, discriminatoire pour les femmes à bien des égards, sera enfin aboli.

Des progrès certains, mais insuffisants

Depuis l'indépendance de la Péninsule, et parallèlement à la croissance économique du pays, la condition des femmes a progressé. Selon le *Korean Women's Development Institute*, le taux d'activité économique des Coréennes est ainsi passé de moins de 30 % avant la Guerre de Corée (1950-1953) à 42 % en 1985, puis à 52 % en 2016. Mais malgré cette progression, la participation des femmes à l'économie est encore aujourd'hui bien inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

Le [2016 Global Gender Gap Report](#) du Forum Economique Mondial a ainsi classé la Corée du Sud 116^e, sur 145 pays, et 123^e sur 145 en termes d'opportunité et de participation économique des femmes, ce qui constitue le classement le plus bas de tous les pays développés.

Le *The Economist Glass ceiling index* de 2017 place quant à lui la République de Corée dernière de son classement. Ces mauvais résultats sont notamment dus à la grande différence de salaire entre les hommes et les femmes. En effet les femmes sont en moyenne payées 36,6 % de moins que les hommes, le plus grand écart recensé parmi les pays de l'OCDE.

Dans ces classements, la Corée du Sud ne brille pas non plus dans la représentation politique des femmes. Celles-ci ne représentent en effet que 15 % en moyenne des sièges aux assemblées locales et nationales. Et cela malgré la promulgation en 2000 d'une loi imposant un quota de 30 % de candidates aux élections locales, et un quota de 50 % de femmes parmi les candidats à l'Assemblée nationale.

Sur le terrain de l'éducation, les Coréennes s'en sortent cependant beaucoup mieux. En effet, leur taux d'entrée à l'université dépasse celui des hommes depuis 2009, et l'écart se creuse au fil des ans. Malgré ces résultats encourageants, certains secteurs élitistes restent relativement difficiles d'accès aux Coréennes. Les femmes ne constituent, par exemple, que 20 à 25 % des effectifs des avocats, des médecins, ou des professeurs d'université. Selon le *Wall Street Journal*, sur les 1787 entreprises de la Bourse sud-coréenne, seules treize sont dirigées par des femmes, et quatre d'entre elles sont directement liées aux familles ayant fondé ces entreprises.

Des lois qui interdisent aux employeurs toutes discriminations basées sur le sexe existent bien en Corée du Sud, mais celles-ci persistent malgré tout. Une étude de *Saramin*, un site de recherche d'emploi, a ainsi déterminé qu'un tiers des entreprises avaient déjà rejeté des candidatures de femmes aussi bien, voire plus, qualifiées que leurs concurrents masculins, au prétexte que « seul un homme était capable de faire ce travail ».

Carrière ou vie de famille

Cette discrimination généralisée dans le monde du travail est directement représentée sur la courbe de l'emploi des Coréennes, qui est [célèbre pour sa forme de « M »](#). Sur cette courbe, le pourcentage de femmes travaillant augmente de façon normale jusque 30 ans. Cependant, passé ce cap, la courbe baisse pour ne remonter que vers 40 ans. Le creux marquant ainsi cette courbe entre 30 et 40 ans s'explique par une particularité de la société coréenne : un grand nombre de femmes quittent en effet leur travail, après leur mariage ou la naissance d'un enfant, au lieu de prendre le congé maternité auquel elles ont droit. Pour de nombreux managers, donner une promotion, ou même simplement embaucher une femme, représente donc un pari sur l'avenir dont ils ont peu de chance de sortir gagnants. En conséquence, de nombreuses femmes réintégrant la population active le font par des emplois précaires, souvent sous la forme de contrats à courte durée ou à temps partiel.

C'est pour cette raison que de plus en plus de Coréennes envisagent de ne pas se marier, ou de ne pas avoir d'enfants : pour ne pas compromettre leur carrière. Il va sans dire que cette décision, dans un pays où l'une des plus grandes sources d'inquiétude réside dans la baisse constante de son taux de natalité, est assez courageuse et plutôt mal acceptée. De plus en plus de jeunes femmes choisissent également de miser sur les concours d'État, leur permettant d'obtenir un poste selon leur seul mérite, sans possibilité de discrimination. De 1995 à 2016, la part des femmes reçues aux différents concours de la fonction publique est ainsi passée de 8,8 % à 36,7 % pour le ministère de la Justice, de 10,4 % à 41,4 % pour l'administration, et de 5,7 % à 70,7 % pour le ministère des Affaires Etrangères. Parallèlement, entre 2001 et 2013, le nombre de femmes hauts-fonctionnaires a été multiplié par quatre, pour atteindre... 8,8 %.

Une société profondément misogyne

Ces progrès ne peuvent cependant pas faire oublier la cause profonde des discriminations dont les femmes sont les victimes : une misogynie profondément enracinée dans la société coréenne. Celle-ci se cristallise dans *Ilbe*, un site internet communautaire connu pour ses positions d'extrême-droite et sa critique récurrente des femmes. Pour ses membres, les efforts faits en matière d'égalité des sexes représentent une discrimination envers les hommes. C'est d'ailleurs sur *Ilbe* que se sont répandus les noms *kimchinyeo*

(김치녀, femme-kimchi) et *doenjangnyo* (된장녀, femme-pâte de haricot). Ces expressions sont utilisées par les membres du site pour décrire les Coréennes comme des croqueuses de diamants, superficielles, vivant aux crochets des hommes. Ces surnoms ont même fini par se faire une place dans le langage courant, jusqu'à être évoqués dans le succès mondial de musique pop, *Gangnam Style*.

Prompte à les critiquer, la société est pourtant à l'origine de l'obsession qu'ont les Coréennes pour leur apparence, et de l'attention qu'elles lui portent en tout temps et tout lieu. Ainsi, pour certains parents, offrir l'intervention d'un chirurgien esthétique à leur fille lorsque celle-ci obtient son diplôme est un magnifique cadeau. Tout comme l'effort financier qu'ils ont consenti pour lui offrir des études supérieures, celui-ci l'aidera à mieux réussir dans la vie. Ce qui est aberrant pour nous, Européens, fait sens dans une société ultra-compétitive, qui accorde une grande importance à l'apparence. Il est en effet de notoriété publique que dans le pays, les jolies filles seront celles qui seront embauchées en priorité, ce qui rend la photo (retouchée bien-sûr) obligatoire sur le curriculum vitae. Une fois dans le monde du travail, l'apparence compte plus encore. Il n'est ainsi pas rare que les Coréennes arrivant au bureau non (ou pas assez) maquillée aient à subir les remontrances de leurs collègues masculins, qui voient cela comme manque de respect envers leurs supérieurs.

Un ardent désir de changement

Même au sein de la famille, cette structure que l'on considère souvent comme un cocon protecteur, les discriminations héritées de la société traditionnelle sont tenaces. Les fêtes de famille comme *Seollal*, le nouvel-an lunaire, sont ainsi le théâtre d'oppositions entre les sexes, mais aussi d'[oppositions entre les générations](#). Les jeunes femmes voulant faire évoluer les mœurs se retrouvent souvent en opposition avec leurs mère et belle-mère qui, par habitude ou attachement aux traditions, se plient en quatre pour servir et satisfaire leur famille, quitte à passer l'ensemble des fêtes dans la cuisine.

On entend ainsi parfois l'histoire de jeunes Coréennes [révoltées par la situation et voulant faire bouger les choses](#). Mais elles finissent souvent par abdiquer et rejoindre leur mère aux fourneaux, soit pour ne pas lui laisser faire tout le travail, soit parce qu'elles ressentent, malgré elles, la responsabilité que leur fait peser la société. Il semblerait donc que les valeurs et normes traditionnelles soient dures à effacer, même dans la conscience de leurs principales victimes.

Le 29 janvier dernier, la procureure Seo Ji-hyeon est apparue à la télévision nationale, révélant l'agression sexuelle qu'elle a subie de la part d'un collègue huit ans plus tôt. Ces révélations, véritable séisme pour le pays, sont considérées comme l'élément déclencheur du mouvement #MeToo en Corée du Sud. Depuis un mois, il ne se passe en effet pas un jour sans qu'une révélation n'ait lieu dans les milieux de la culture et des arts, des médias, des affaires, ou même dans les milieux religieux et universitaires. Chaque déclaration fait ainsi un peu plus la lumière sur les abus de pouvoir et le sexisme ordinaire qui sont enracinés dans l'organisation traditionnelle et très hiérarchisée du pays. Par le passé, comme l'expliquent Chin Ji-min et Son Dahm-eun dans un [article de Hankyoreh](#), les femmes révélant avoir été agressées étaient en général traitées comme des « hérétiques » menaçant l'ordre établi, ou méprisées et accusées de vouloir en tirer profit. Elles se trouvaient souvent elles-mêmes attaquées en retour pour diffamation et fausses accusations. Mais les révélations de Seo Ji-hyeon, et les mesures prises par la suite, ont fait naître l'espoir que les choses puissent changer. Non seulement il n'est plus risqué de parler, mais en dénonçant leurs agresseurs, les victimes peuvent, elles-aussi, faire bouger les choses.

Nombreux sont ceux qui espèrent ainsi voir ce mouvement transformer en profondeur la société, avant qu'il ne perde de son élan. Pour le moment, la parole semble libérée, et le mouvement a récemment reçu le soutien du Président Moon et du gouvernement. Mais malgré ces signes encourageants, de nombreux obstacles devront être encore surmontés avant que les mentalités ne changent durablement. Il est indéniable que les jeunes générations sont plus sensibles à la cause des femmes, et plus ardentes dans leur désir de voir les choses évoluer. Mais comment remporter ce bras de fer dans un système où les agresseurs

sont aussi parmi des figures d'autorité, puissantes et respectées ? Comment changer les choses dans une société traditionnelle et patriarcale, où l'autorité et le respect sont le privilège de ceux que l'on dénonce ?

Pour aller plus loin

Sang Wha Lee, [*Patriarchy and Confucianism : Feminist Critique and Reconstruction of Confucianism in Korea*](#), in Women's Experiences and Feminist Practices in South Korea, Asian Center for Women's Studies, Juin 2005.
Darcie Draudt, [*The Struggles of South Korea's Working Women*](#), How structural barriers impede South Korean women from joining the workforce. The diplomat, August 26, 2016
Seohoi Stephanie Park, [*« Parasite Moms » Vs. « MeatShields » : A Novel Prompts an Online Spat*](#), Korea Exposé. April 3, 2017

Créditphoto : *Hanbok-Ao Dai Fashion Show*, [Korea.net](#) / Korean Culture and Information Service, Flickr, CC BY-SA 2.0



Au Nigeria : entre discrimination et trafic d'êtres humains



CELINE CHARTRAIN

Diplômée d'un Master 2 « Interdisciplinaire des Dynamiques Africaines (MIDAF) » de Sciences Po Bordeaux, Céline Chartrain est particulièrement intéressée par les problématiques liées au continent africain. Elle a rédigé un mémoire ayant pour thème « les mouvements évangéliques et le politique en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Burkina-Faso ». Elle a assuré en 2017 la veille hebdomadaire sur le Nigéria.

Les femmes nigérianes sont toujours victimes de discriminations et de violences importantes. D'après une enquête réalisée en 2008 par la *commission nationale des populations* du Nigeria, près d'un tiers des femmes nigérianes seraient victimes de [violences domestiques](#). Celles-ci sont largement acceptées par la société puisque même [43% des femmes estiment normal que leur mari les battent](#). D'ailleurs, [l'article 55 du code pénal](#) autorise au mari de battre sa femme pour la corriger, tant qu'il ne lui inflige pas de blessure grave.

Si dans le droit écrit certaines mesures de protection ont été prises, celles-ci demeurent largement insuffisantes. De plus, un des freins majeur de la protection des droits des femmes au Nigeria est justement l'absence d'harmonisation entre des législations distinctes par État et la disposition tripartite du droit, dans lequel [la loi commune \(écrite\), la coutume et la charia \(appliquée dans les États du nord\) coexistent](#). La pratique encore courante de ces deux derniers systèmes juridiques engendre certaines conséquences telles que : 20 millions de femmes nigérianes auraient subi aujourd'hui des [procédures de mutilations génitales](#) ; les rites de veuvage se perpétuent ; les femmes ont l'interdiction d'accéder à la propriété ; les mariages précoces sont autorisés (dès l'âge de 9 ans dans certains États) ; la polygamie est une pratique acceptée et d'autres pratiques largement discriminatoires peuvent avoir lieu. Porter plainte contre un viol est quasiment impossible tant les conditions et les preuves demandées sont difficiles à réunir. A cela s'ajoutent un accès difficile à la santé et des parcours scolaires réduits pour les jeunes filles par rapport aux garçons. Un chiffre symbolique mais qui illustre bien la place de la femme dans la société nigériane : [27 femmes seulement occupent un siège sur les 469 au parlement](#).



CHARLOTTE PHILIPPE

Titulaire d'un LLM en droits de l'homme et d'un master en droit européen, elle prépare actuellement une thèse de doctorat en droit public sur la soft law, en se focalisant sur son rôle et son application dans le domaine des droits de l'homme. Elle a rejoint l'Observatoire Pharos en 2017, afin d'approfondir plus spécifiquement les questions relatives à la religion et aux minorités.

Les réseaux de prostitution, un fléau pour les femmes nigérianes

Prenant le cas du trafic d'êtres humains, le Nigeria est un des pays les plus actifs d'Afrique de l'Ouest. Celui-ci est étroitement lié aux réseaux de prostitution. Bien que le gouvernement a voté en 2003, le *Trafficking in Persons Prohibition Law Enforcement and Administration Act* et créé la [National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons](#), en 2005, la traite des êtres humains, et plus particulièrement des femmes, demeure un fléau. En 2017, il était estimé que plus de 45 000 Nigérianes sont transportées chaque année en Europe pour devenir des prostituées. Cet important trafic est une réalité au Nigeria qui n'est ni un secret pour ses dirigeants ni pour la communauté internationale. L'État d'Edo présente les chiffres les plus préoccupants : en moyenne, sur 25 femmes qui arrivent en Europe, 23 sont originaires de cette région. Dès 2002, la Conférence des évêques catholiques du Nigeria avait admis, au sein d'une déclaration, que ce trafic nuisait gravement à de nombreuses femmes et jeunes filles et qu'il fallait [lutter prestement contre ce phénomène](#). Pourtant, plus de 10 ans après, les chiffres sont toujours alarmants. En outre, pour ces femmes, le retour au Nigeria est quasiment impossible, et ce pour plusieurs raisons :

-la prostitution, bien que courante au Nigeria, reste très mal perçue de manière générale. Ainsi, les victimes de réseaux sont marginalisées, considérées comme impures ou malades. En outre, les familles ne souhaitent pas revoir leurs filles qui sont considérées comme ayant « échoué à contribuer au bien-être familial ».

-les réseaux de proxénétisme exercent des représailles violentes contre les filles qui rentrent, pouvant aller jusqu'à l'assassinat, ou le retour à l'exploitation sexuelle. Ils se fondent sur le serment réalisé par ses femmes pour justifier leurs actes.

-bien que le proxénétisme soit considéré comme un crime dans l'État d'Edo, les poursuites pénales sont insuffisantes et la police manque de moyens concrets pour effectuer certaines arrestations.

En ville, les femmes sont de plus en plus informées des risques encourus en partant en Europe. Cependant, ce n'est pas le cas pour les filles des campagnes, qui restent très vulnérables et sont souvent ciblées par les trafiquants.

Pourtant, les dirigeants nigériens, pleinement conscients de la situation, souhaitent l'améliorer. M. Godwin Obaseki, gouverneur de l'État d'Edo, a réitéré en 2017 sa volonté de lutter contre les proxénètes et d'aider les femmes victimes de ce trafic à se réinsérer. Il annonce que son administration prend actuellement des mesures décisives pour lutter contre le phénomène. Il a également indiqué sa volonté de s'associer avec le gouvernement fédéral, les Églises et les ONG, pour [encourager les femmes à revenir au Nigeria](#).

Malheureusement, au vu des éléments précités, le champ d'action des autorités reste très limité. Il semblerait plutôt que la solution réside en amont, dans l'éducation des filles et la prévention des risques encourus. [Les Églises de la région travaillent déjà sur la sensibilisation](#) et œuvrent à l'amélioration de l'économie locale, pour que les femmes puissent s'épanouir au Nigeria, sans être tentée de partir à l'étranger. Cette approche est celle défendue notamment par Mary Dorothy Ezech, docteur en sciences humaines et sociales, dans son récent ouvrage « *Human Trafficking and Prostitution Among Women and Girls of Edo State* ». Dans ce sens, on peut souhaiter que l'initiative récente du gouvernement fédéral de [financer l'éducation des filles dans l'État de Sokoto](#) soit étendue aux autres États, avec un objectif implicite de contribuer à diminuer le trafic de celles qui partent en Europe.

Une évolution progressive des mentalités

Le Nigeria a encore de nombreux progrès à faire en matière d'égalité des genres et de protection des droits des femmes mais ceux-ci progressent. Signataire de la [Convention pour l'élimination de toutes formes de discriminations contre les femmes](#) depuis 1985 (CEDAW, puis 2004 et protocole de Maputo en 2005), le pays ne l'a pas mise en application. Le Sénat a adopté en deuxième lecture, en septembre 2017, le [projet de loi relatif au genre et à l'égalité des chances](#). C'est une avancée majeure qui doit encore réussir le pari d'être effective.

Dans les grandes villes comme Lagos, les femmes sont éduquées sur le [modèle occidental](#). Elles réclament leurs droits et se mobilisent pour faire changer les mentalités, elles sont de plus en plus investies dans la vie sociale, économique et politique. Dernièrement, la femme du gouverneur de Lagos, [Madame Bolande Ambode](#) a encouragé le gouvernement à durcir la loi concernant l'interdiction des mutilations génitales et les ONG à continuer leur travail d'éducation. En mars 2017, [l'Émir de Kano](#), chef traditionnel et respecté dans les États du Nord du Nigeria s'est déclaré en faveur d'un nouveau Code de la famille pour, selon ses mots, mettre fin à « *l'oppression des femmes* ».

Certes, ces avancées sont d'ordre légal et touchent d'abord un certain milieu social et citadin mais il est permis d'espérer qu'avec le temps et la mobilisation de ces modèles moteurs, la situation des femmes au Nigeria changera dans tout le pays. Il faut ajouter une anecdote, ce sont quatre athlètes nigérianes qui ont représenté leur pays aux derniers JO d'hiver !

Pour aller plus loin

Sophie Bouillon, [Les jeunes Nigérianes «courent» vers les trafiquants pour rejoindre l'Europe](#), TV5 Monde, 13 juin 2017

Linus Unah, [This nigerian NGO is using education to eradicate Female Genitale Mutilation](#), Pacific Standard, October 6, 2017

Amnesty International, [Nigeria 2017/2018](#).

Crédit photo : *Out in the sun*, [Tochi Onwubiko](#) - Unplash



Contact

Observatoire Pharos
C/O ACTED
33 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

contact@observatoirepharos.com

 [@ObsPharos](https://twitter.com/ObsPharos)

 [@ObservatoirePharos](https://www.facebook.com/ObservatoirePharos)

 [Observatoire Pharos](https://www.linkedin.com/company/ObservatoirePharos)

www.observatoirepharos.com



**OBSERVATOIRE
PHAROS**
Pluralisme culturel
et religieux